

VOUS N'AVEZ PAS D'ASSURANCE MALADIE ? VOUS AVEZ BESOIN DE SERVICES DE COVID-19 ?

Tests, traitements et vaccins COVID-19 gratuits.

Qui peut bénéficier des services ?

Toute personne sans assurance maladie, quel que soit son statut d'immigration. Un numéro de sécurité sociale et/ou une pièce d'identité officielle peuvent être demandés, il **N'est PAS** obligatoire de les transmettre.

Qu'est-ce qui est gratuit ?

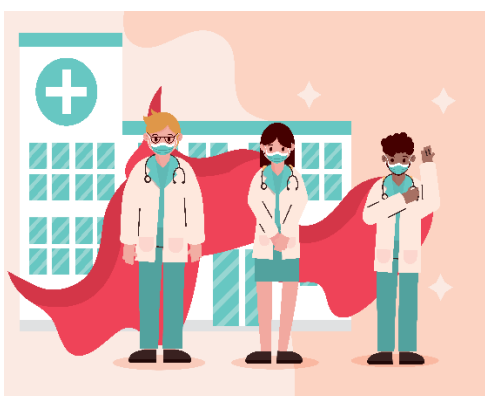
- ✓ Test pour le COVID-19
- ✓ Traitement du COVID-19
- ✓ Vaccins COVID-19

Comment cela peut-il être gratuit ?

Un **programme fédéral pour les non-assurés** paie les services COVID-19 fournis à toute personne sans assurance maladie.

Détails importants

- **Chacun peut bénéficier des services de COVID-19, quel que soit son statut d'immigration.** Les tests, traitements ou vaccinations payés par le gouvernement fédéral **n'affecteront pas le statut d'immigration de quiconque et ne seront pas communiqués aux agences d'immigration.**
- Si vous n'êtes pas assuré(e) et que vous recevez une facture liée au test ou au traitement COVID-19, demandez à votre prestataire de facturer le HRSA COVID-19 Uninsured Program à votre place.
- **Vous ne pouvez pas être facturé(e) pour les services COVID-19 si vous n'êtes pas assuré(e) et que le gouvernement paie vos soins à votre prestataire de soins.** Si vous recevez une facture, et que vous avez déjà payé, il se peut que vous ayez droit à un remboursement et vous devez d'abord parler à la personne ou à l'établissement qui l'a envoyée. S'ils n'annulent pas la facture ou ne vous remboursent pas, contactez la ligne d'assistance du bureau de l'inspecteur général du HHS au 1-800-HHS-TIPS ou visitez le site <https://TIPS.HHS.GOV> pour déposer une plainte.
- **Vous n'avez pas besoin d'un numéro de sécurité sociale ou d'une pièce d'identité officielle** pour bénéficier des services gratuits de COVID-19.
- Le médecin, la pharmacie ou la clinique peuvent vous demander cette information, mais **c'est uniquement pour les aider à confirmer que vous n'avez pas d'assurance** afin qu'ils puissent être payés par le programme pour les non-assurés.
- **Vous serez traité(e), testé(e) ou vacciné(e) contre le COVID-19, même si vous n'êtes pas en mesure de fournir un numéro de sécurité sociale ou une pièce d'identité officielle.**
- **Les vaccins COVID-19 ne peuvent pas vous être facturés.** Si vous recevez une facture, vous devez d'abord vous adresser à la personne ou à l'établissement qui l'a envoyée. S'ils ne l'annulent pas, contactez la ligne d'assistance du Bureau de l'Inspecteur général du HHS au 1-800-HHS-TIPS ou visitez le site <https://TIPS.HHS.GOV> pour déposer une plainte.



Plus d'informations

Pour les patients

<https://www.hhs.gov/coronavirus/cares-act-provider-relief-fund/for-patients>

Pour les prestataires de soins de santé

<https://coviduninsuredclaim.linhealth.com>